Envoyé en préfecture le 27/11/2024
Reçu en préfecture le 27/11/2024
Publié le 27/11/2024
ID : 038-213803091-20241125-DEL20241125_50-DE

DÉPARTEMENT DE L'ISERE
COMMUNE DE POISAT

VILLE de Poisat

N° DEL20241125_50

OBJET : ADMINISTRATION GÉNÉRALE - Rapport annuel de l'élu mandataire au sein de la SPL Isère Aménagement - exercice 2023

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq novembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Poisat, dûment convoqué par monsieur le Maire le 19 novembre 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Ludovic Bustos, pour la séance publique de novembre 2024.

PRÉSENTS M. Ludovic BUSTOS, Mme Zohra ABDICHE, M. Hervé FANTON, M. Grégory GABREL, Mme Gwenaelle GUERS, M. Jean-Philippe DI GENNARO, Mme Marie-Pierre MOUTRILLE, M. Romuald VIANDE, Mme Nathalie LOMBARDO, M. Patrice TORNATORE, Mme Sandrine MENDUNI, M. Florent HOLLENDER, M. Frédéric FRÉVOL, M. Frédéric LAGUT, M. Franck HENON ;

ABSENTS Mme Isabelle PIGEON, Mme Catherine RICUPERO, M. Alain-Patrick FAUCONNET, Mme Carol GAUD ;

POUVOIRS De Mme Isabelle PIGEON à Mme Marie-Pierre MOUTRILLE ;
De Mme Catherine RICUPERO à M. TORNATORE ;

SECRÉTAIRE Mme Nathalie LOMBARDO ;

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil municipal.

Mme Nathalie LOMBARDO, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a accepté.

Envoyé en préfecture le 27/11/2024
Reçu en préfecture le 27/11/2024
Publié le 27/11/2024
ID : 038-213803091-20241125-DEL20241125_50-DE

N° DEL20241125_50

OBJET : ADMINISTRATION GÉNÉRALE - Rapport annuel de l'élu mandataire au sein de la SPL Isère Aménagement - exercice 2023

Vu la délibération n° DEL20220919_31, du conseil municipal en date du 19 septembre 2022, portant prise de participation et désignation d'un représentant de la commune auprès de la SPL Isère Aménagement,

M. Hervé FANTON, adjoint délégué,

Rappelle que le 13 juillet 2010, la Société ISÈRE Aménagement a été créée à l'initiative du Département de l'Isère, de Grenoble Alpes Métropole et de 9 autres collectivités.

Rappelle que la commune, dans le cadre du projet de construction du nouveau restaurant scolaire est entrée dans le capital de la SPL, par délibération du conseil municipal en date du 19 septembre 2022, afin de lui confier la mission d'Assistance à la Maitrise d'Ouvrage (AMO).

Dit qu'en application de l'article L. 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires doivent se prononcer sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au Conseil d'administration.

Ce rapport porte notamment sur les modifications des statuts qui ont pu être apportées à la société. S'agissant des collectivités actionnaires non directement représentées au conseil d'administration, leur représentant au sein de l'assemblée spéciale assure la communication de leur rapport aux mêmes fins aux organes délibérants des collectivités et groupements qui en sont membres.

La production du rapport précité a pour objet de renforcer l'information et le contrôle du conseil municipal sur la SPL ISÈRE Aménagement et de vérifier que la société agit en cohérence avec les orientations et les actions conduites par la commune.

Expose le bilan de l'exercice écoulé et les perspectives de la société.

Propose au conseil municipal :

- De prendre acte du rapport de son représentant au sein de l'assemblée spéciale d'Isère Aménagement pour l'exercice 2023.

Le conseil municipal, après en avoir débattu à l'unanimité de ses membres présents, avec deux pouvoirs de Mme Isabelle PIGEON adjointe déléguée et Mme Catherine RICUPERO conseillère municipale ;

- Prend acte de la communication du rapport annuel relatif à l'exercice 2023 et

Envoyé en préfecture le 27/11/2024
Reçu en préfecture le 27/11/2024
Publié le 27/11/2024
ID : 038-213803091-20241125-DEL20241125_50-DE

du débat qui s'est tenu.

- Autorise le Maire à signer le rapport annuel du représentant relatif à l'exercice 2023.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Fait à Poisat, le 27 novembre 2024

Secrétaire de séance
Nathalie LOMBARDO

Le Maire
Ludovic BUSTOS

COMMUNE DE POISAT (ISERE)

Envoyé en préfecture le 27/11/2024
Reçu en préfecture le 27/11/2024
Publié le 27/11/2024
ID : 038-213803091-20241125-DEL20241125_53-DE

DÉPARTEMENT DE L'ISERE
COMMUNE DE POISAT

VILLE de Poisat

N° DEL20241125_53

OBJET : RESSOURCES HUMAINES - Versement d'une prime de fin d'année pour les agents vacataires et en contrats de droit privé

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq novembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Poisat, dûment convoqué par monsieur le Maire le 19 novembre 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Ludovic Bustos, pour la séance publique de novembre 2024.

PRÉSENTS M. Ludovic BUSTOS, Mme Zohra ABDICHE, M. Hervé FANTON, M. Grégory GABREL, Mme Gwenaelle GUERS, M. Jean-Philippe DI GENNARO, Mme Marie-Pierre MOUTRILLE, M. Romuald VIANDE, Mme Nathalie LOMBARDO, M. Patrice TORNATORE, Mme Sandrine MENDUNI, M. Florent HOLLENDER, M. Frédéric FRÉVOL, M. Frédéric LAGUT, M. Franck HENON ;

ABSENTS Mme Isabelle PIGEON, Mme Catherine RICUPERO, M. Alain-Patrick FAUCONNET, Mme Carol GAUD ;

POUVOIRS De Mme Isabelle PIGEON à Mme Marie-Pierre MOUTRILLE ;
De Mme Catherine RICUPERO à M. TORNATORE ;

SECRÉTAIRE Mme Nathalie LOMBARDO ;

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil municipal.

Mme Nathalie LOMBARDO, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a accepté.

Envoyé en préfecture le 27/11/2024
Reçu en préfecture le 27/11/2024
Publié le 27/11/2024
ID : 038-213803091-20241125-DEL20241125_53-DE

N° DEL20241125_53

OBJET : RESSOURCES HUMAINES - Versement d'une prime de fin d'année pour les agents vacataires et en contrats de droit privé

Mme Zohra Abdiche, adjointe déléguée,

Rappelle que 4 intervenants sur les temps périscolaires et extrascolaires ont été recrutés sur l'année scolaire 2023/2024 :

- Un agent en contrat aidé
- Trois agents en contrat de vacataire

Considérant que ces contrats ne permettent pas de bénéficier de la prime annuelle des agents titulaires et non-titulaires de droit public ;

Propose de verser à ces agents, une prime de fin d'année au prorata de leur temps de présence et en tenant compte de leur assiduité soit :

- 363,47€ pour l'agent en contrat aidé
- 124,26€ pour l'agent vacataire ayant effectué 226,17 heures
- 58, 10€ pour l'agent vacataire ayant effectué 105,75h heures
- 2.47€ pour l'agent vacataire ayant effectué 4,5h heures

Précise que cette prime leur sera versée au mois de décembre 2024.

Le conseil municipal, après en avoir débattu à l'unanimité de ses membres présents, avec deux pouvoirs de Mme Isabelle PIGEON adjointe déléguée et Mme Catherine RICUPERO conseillère municipale ;

- Approuve l'attribution de ces primes exceptionnelles telles que détaillées ci-dessus ;
- Dit que les crédits sont prévus au budget.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Fait à Poisat, le 27 novembre 2024

Secrétaire de séance
Nathalie LOMBARDO

Le Maire,
Ludovic BUSTOS

COMMUNE DE POISAT (ISERE)

Envoyé en préfecture le 27/11/2024
Reçu en préfecture le 27/11/2024
Publié le 27/11/2024
ID : 038-213803091-20241125-DEL20241125_52-DE

DÉPARTEMENT DE L'ISERE
COMMUNE DE POISAT

VILLE de Poisat

N° DEL20241125_52

OBJET : RESSOURCES HUMAINES – Création d'un poste de vacataire

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq novembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Poisat, dûment convoqué par monsieur le Maire le 19 novembre 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Ludovic Bustos, pour la séance publique de novembre 2024.

PRÉSENTS M. Ludovic BUSTOS, Mme Zohra ABDICHE, M. Hervé FANTON, M. Grégory GABREL, Mme Gwenaelle GUERS, M. Jean-Philippe DI GENNARO, Mme Marie-Pierre MOUTRILLE, M. Romuald VIANDE, Mme Nathalie LOMBARDO, M. Patrice TORNATORE, Mme Sandrine MENDUNI, M. Florent HOLLENDER, M. Frédéric FRÉVOL, M. Frédéric LAGUT, M. Franck HENON ;

ABSENTS Mme Isabelle PIGEON, Mme Catherine RICUPERO, M. Alain-Patrick FAUCONNET, Mme Carol GAUD ;

POUVOIRS De Mme Isabelle PIGEON à Mme Marie-Pierre MOUTRILLE ;
De Mme Catherine RICUPERO à M. TORNATORE ;

SECRÉTAIRE Mme Nathalie LOMBARDO ;

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil municipal.

Mme Nathalie LOMBARDO, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a accepté.

Envoyé en préfecture le 27/11/2024
Reçu en préfecture le 27/11/2024
Publié le 27/11/2024
ID : 038-213803091-20241125-DEL20241125_52-DE

N° DEL20241125_52

OBJET : RESSOURCES HUMAINES – Création d'un poste de vacataire

Vu l'article L. 556-11 du code général de la fonction publique ;
Vu le décret n° 2011-2103 du 30 décembre 2011 portant relèvement des bornes d'âge de la retraite des fonctionnaires, des militaires et des ouvriers de l'État ;
Vu le décret n° 88 - 145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de droit public.

Mme Zohra ABDICHE, adjointe déléguée ;

Rappelle que pour assurer certaines missions ponctuelles, nécessaires au bon fonctionnement des services, la commune peut être amenée à recruter des agents vacataires.

Le décret n° 88 - 145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de droit public les définit comme des « agents engagés pour une tâche précise, ponctuelle et limitée à l'exécution d'actes déterminés ».

Le vacataire n'est pas un contractuel de droit public mais une personne recrutée pour exercer un acte qui doit être déterminé, discontinu dans le temps et dont la rémunération est liée à cet acte.

Ainsi, trois conditions caractérisent la notion de vacataire :

- La spécificité dans l'exécution de l'acte : l'agent est engagé pour une mission précise, pour un acte déterminé ;

- La discontinuité dans le temps : les missions concernées correspondent à un besoin ponctuel de la collectivité. Le besoin pour lequel est recruté le vacataire ne doit pas correspondre à un emploi permanent ;

- La rémunération est liée à l'acte pour lequel l'agent a été recruté.

Considérant que pour assurer les opérations liées à la clôture définitive de la régie de recettes du centre de loisirs, la commune a besoin, ponctuellement d'un personnel.

Propose au conseil municipal :

- D'autoriser le Maire à recruter un vacataire, du 3 janvier 2025 au 28 février 2025 pour exécuter cet acte ;

- De fixer sa rémunération sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 16.10 €.

Le conseil municipal, après en avoir débattu à l'unanimité de ses membres présents, avec deux pouvoirs de Mme Isabelle PIGEON adjointe déléguée et Mme Catherine RICUPERO conseillère municipale ;

- Accepte les propositions telles qu'exposées ci-dessus ;

Envoyé en préfecture le 27/11/2024
Reçu en préfecture le 27/11/2024
Publié le 27/11/2024
ID : 038-213803091-20241125-DEL20241125_52-DE

- Autorise le Maire à signer tout acte nécessaire à la bonne exécution de cette délibération ;

- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Fait à Poisat, le 27 novembre 2024

Secrétaire de séance
Nathalie LOMBARDO

Le Maire
Ludovic BUSTOS

COMMUNE DE POISAT (ISERE)

Envoyé en préfecture le 27/11/2024
Reçu en préfecture le 27/11/2024
Publié le 27/11/2024
ID : 038-213803091-20241125-DEL20241125_51-DE

DÉPARTEMENT DE L'ISERE
COMMUNE DE POISAT

VILLE de Poisat

N° DEL20241125_51

OBJET : RESSOURCES HUMAINES – Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq novembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Poisat, dûment convoqué par monsieur le Maire le 19 novembre 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Ludovic Bustos, pour la séance publique de novembre 2024.

PRÉSENTS M. Ludovic BUSTOS, Mme Zohra ABDICHE, M. Hervé FANTON, M. Grégory GABREL, Mme Gwenaelle GUERS, M. Jean-Philippe DI GENNARO, Mme Marie-Pierre MOUTRILLE, M. Romuald VIANDE, Mme Nathalie LOMBARDO, M. Patrice TORNATORE, Mme Sandrine MENDUNI, M. Florent HOLLENDER, M. Frédéric FRÉVOL, M. Frédéric LAGUT, M. Franck HENON ;

ABSENTS Mme Isabelle PIGEON, Mme Catherine RICUPERO, M. Alain-Patrick FAUCONNET, Mme Carol GAUD ;

POUVOIRS De Mme Isabelle PIGEON à Mme Marie-Pierre MOUTRILLE ;
De Mme Catherine RICUPERO à M. TORNATORE ;

SECRÉTAIRE Mme Nathalie LOMBARDO ;

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil municipal.

Mme Nathalie LOMBARDO, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a accepté.

Envoyé en préfecture le 27/11/2024
Reçu en préfecture le 27/11/2024
Publié le 27/11/2024
ID : 038-213803091-20241125-DEL20241125_51-DE

N° DEL20241125_51

OBJET : RESSOURCES HUMAINES – Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8
Vu le budget,
Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Mme Zohra ABDICHE, adjointe déléguée,

Rappelle que conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Précise que pour anticiper le départ à la retraite d'une agente du service ressources au printemps 2025, une offre d'emploi a été publiée et un recrutement organisé ;

Dit qu'une fonctionnaire titulaire ayant le grade d'adjoint administratif principal de 1ère classe a été sélectionnée à l'issue des entretiens ;

Propose au conseil municipal, de créer un poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet, au 1er mars 2025 ;

Précise que les missions seront :
- D'être référente dans le domaine social et notamment l'accueil des bénéficiaires, l'aide aux formalités, la participation aux réunions du CCAS, les visites à domicile, l'information sur le logement social ;
- De façon plus ponctuelle, la participation à la gestion des opérations électorales notamment l'organisation des scrutins et la gestion des listes électorales.

Le conseil municipal, après en avoir débattu à l'unanimité de ses membres présents, avec deux pouvoirs de Mme Isabelle PIGEON adjointe déléguée et Mme Catherine RICUPERO conseillère municipale ;

- Approuve la proposition faite ci-dessus ;
- Dit que les crédits sont prévus au budget.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Fait à Poisat, le 27 novembre 2024

Secrétaire de séance,
Nathalie LOMBARDO

Le Maire,
Ludovic BUSTOS

COMMUNE DE POISAT (ISERE)